

Compte rendu de séance

Séance du 28 Juin 2018

L'an 2018 et le 28 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de Jean Claude GABILLET, Maire.

Présents : M. GABILLET Jean Claude, Maire, M. CHEDALEUX Paul-Gilles, Mme MONNERAYE Céline, M. MICHEL Eric, M. BOURY Pascal, Mme BAUCHE Marie-Annick, M. BERNARD Hervé, M. GUILLAUME Michel, Mme THIRIOT Corinne, Mme BUSSON Sophie, M. BADOUEL Gilles, M. LEBLANC Johann, Mme VAILLANT Monique, M. MARTIN Jonathan

Absente ayant donné procuration : Mme GUILLERET Nathalie à Mme MONNERAYE Céline

A été nommée secrétaire : Mme BAUCHE Marie-Annick

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 11/06/2018

Date d'affichage : 11/06/2018

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE : PROGRAMME 2018 - 2018-048
- TABLEAU DES EFFECTIFS - 2018-049
- NUMEROTATION DES HAMEAUX - 2018-050
- QUESTIONS DIVERSES - 2018-051

MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE : PROGRAMME 2018

réf : 2018-048

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du résultat de la consultation relative au marché de travaux de voirie pour le programme 2018.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise "EUROVIA BRETAGNE" à Theix (Morbihan) pour le programme de travaux de voirie 2018 pour un montant T.T.C. de 35.973,48 euros (tranche ferme et conditionnelle). Monsieur Le Maire est chargé de signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

TABLEAU DES EFFECTIFS

réf : 2018-049

Le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 26 mai 2018 :

Administratif :

* Attaché 1 agent à temps complet

Technique :

* Agent de maîtrise principal 1 agent à temps complet

* Adjoint technique territorial 1 agent à temps complet

* Adjoint technique territorial 1 agent à temps non-complet (24,17/35^{ème})

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

NUMEROTATION DES HAMEAUX

réf : 2018-050

M. Le Maire présente à l'assemblée l'exemple de projet de numérotation réalisé par les services de la Poste sur le village des Castillez de façon numérique et métrique. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le choix de la numérotation.

Après délibération et à l'unanimité, par 9 voix pour et 6 voix contre, le conseil municipal adopte la numérotation sous forme métrique pour l'ensemble des hameaux de la commune, soit :

- Le Temple
- Pourbelan
- Trévihan
- Brénugat

- Praquet
- Les Castillez
- Trevere
- Launay Pentier
- Launay
- Le Hangouët
- Trémaillet
- Tréviquet
- Le Carouge
- Bransdy
- Kerquemaudet
- Sainte Catherine
- La Touche Ruello
- La Ville Stéphand
- Bob Huet
- La Ville Dréan
- Le Chêne
- La Grée Aux Moines
- La Grée Guéno
- Le Clos
- Le Val Jouin
- Vallée du Val Jouin
- Les Poiriers
- La Regobe
- Les Déserts
- Les Chatelets
- Trébras
- Bel Air
- L'Etang Brichard
- La Brousse
- La Chênaie Morio
- La Petite Porte
- Le Govey
- La Bigandais
- La Fosse
- La Croix Martin
- La Ville Guéhard
- Le Val Richard
- Les Chesnaies
- Les Couesboux
- Magois

M. Le Maire est chargé de contacter les services de la Poste pour la réalisation de cette numérotation et de signer tous les documents nécessaires.

A la majorité (pour : 9 contre : 6 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

réf : 2018-051

- Avenants au marché : Sanitaires publics-Rampe garderie

L'assemblée approuve à l'unanimité les avenants suivants :

* Travaux en moins pour la Sarl JAMES RENOVATION pour 700,00 euros H.T.

Ce qui porte le marché Gros Œuvre à 9.755,55 euros HT

* Travaux en plus pour la Sarl THETIOT pour 250,00 euros H.T.

Ce qui porte le marché Menuiseries à 3.500,00 euros HT

* Travaux en plus pour la Sarl GUILLAUME Guénaël pour 518,00 euros H.T.

Ce qui porte le marché Serrurerie à 2.508,00 euros HT

* Travaux en plus pour la Sarl Jean MAHE pour 497,00 euros H.T.

D'où le marché Plomberie Sanitaires/Electricité à 2.210,90 euros HT

- Clé de la Chapelle Sainte Catherine

M. Le Maire fait part à l'assemblée de la demande du musée : Le Poète Ferrailleur, à savoir : détenir la clé de la Chapelle Sainte Catherine.

La municipalité, à l'unanimité, décide de conserver le même fonctionnement qu'auparavant. La clé sera remise par la mairie ou le bar « Le P'tit Glaneur » en échange d'une pièce d'identité.

Les élus se renseigneront auprès des communes environnantes pour avoir leur fonctionnement au niveau de l'ouverture des chapelles.

- Marquage de l'emplacement du car scolaire au niveau de l'école

L'emplacement du car scolaire sera matérialisé pour la prochaine rentrée scolaire.

- **Chicanes** : M. Le Maire refait le point sur le dossier « Chicanes ». Il a d'abord été fait un test »Chicanes», Rue de la Fontenelle. Dans le même temps, 2 tests vitesse ont été mis en place : Rue de la Résistance (école) et Rue Colin.. Un dossier de demande de subvention a été déposé au près de l'Etat et du Département pour la mise en place des chicanes, Rue de La Fontenelle (refus pour la DETR et accord du Département le 7 juillet 2017). Le devis Colas a été validé en juin 2017.

Par la suite, M. FOLLIARD, du Conseil Départemental, a informé M. Le Maire d'un projet de revêtement sur la départementale à laquelle est intégrée la Rue de la Fontenelle. Dans le même temps, une étude diagnostic des réseaux assainissement a également été lancée par la commune avec peut-être par la suite, une remise à niveau des réseaux d'eaux usées, d'où une ouverture de la voirie. Ce qui a retardé la mise en place des chicanes

Suite à ces informations, M. Le Maire a fait des recherches sur des chicanes amovibles. Ayant reçu le devis, plus élevé que celui présenté par la COLAS, les travaux initiaux sont maintenus. L'entreprise COLAS devra réaliser la chicane prévue initialement. Suite à cet aménagement, une zone 30 km/h sera également mise en place.

- **Epicerie** : L'épicerie sera occupée pendant l'été par Mme Karine SCHWEITZER. Un appel à candidature va être lancé en liaison avec De L'Oust à Brocéliande Communauté et la Chambre de Commerce.

- **Divers** :

- Un conseiller municipal a émis l'idée d'installer des rampes de skate-park sur le terrain de basket.
- Pour faire suite aux diverses remarques émises par les parents d'élèves, penser à la sensibilisation des enfants piétons
- Poser des chicanes au niveau de l'Allée Yves K'OURIO
- Installer une zone 30 km/h au niveau du centre bourg
- Penser à réaliser des photos de la commune durant la période estivale en prévision du renouvellement du dépliant « Lizio »

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 13/08/2018

Le Maire,
Jean Claude GABILLET